

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 5 juin 2017 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame	Dominique Gaudreau
Messieurs	Jean-François Pelletier
	Denis Proulx
	Fernand Poitras

Absences motivées monsieur Raymond X. Caron
monsieur Alexandre Jolicoeur

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

157-06-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y ajouter les points suivants :

- Autorisation de signature – Directive de Changement #1 – Poste de chloration
- Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 1 – travaux de déblai – remblai terrain – rue des Industries;
- Autorisation de travaux réfection – Terrain de tennis
- Vente – Terrain – avenue de la Perdrix
- Opposition au projet Oléoduc Est de TransCanada

il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 25 avril, 1^{er} et 9 mai 2017;
3. Autorisation d'utilisation des services d'aqueduc et d'égout – Rousseau Métal inc.;
4. Adoption – Remplacement du règlement # 206-2017 abrogeant l'article 18;
5. Adoption des états financiers de l'OMH au 31 décembre 2016;
6. Accord de principe – regroupement des OMH;

7. Approbation des projets visés par le PIIA;
 - a) 57, chemin des Pionniers Ouest — Réfection de la galerie avant;
 - b) 500, chemin des Pionniers Est — Agrandissement de la résidence;
 - c) 191, chemin des Pionniers Est — Remplacer les fenêtres;
 - d) 364, chemin des Pionniers Est — Remplacer toiture et 5 fenêtres de lucarnes;
 - e) 413, chemin des Pionniers Ouest — Agrandissement de la résidence
 - f) 35, chemin des Pionniers Est — Réfection de la galerie avant
8. Demande de marge de crédit – Projet du prolongement du réseau d’aqueduc et d’égout du chemin des Pionniers Est;
9. Demande d’aide financière plan directeur – Infrastructures municipales dédiées au social, communautaire, culturel et événementiel;
10. Demande de dérogation mineure – 115, chemin de la Petite Gaspésie;
11. Demande de dérogation mineure – 37, boulevard Nilus-Leclerc;
12. Ajustement salarial – coordinatrices du camp de jour et de la piscine;
13. Offre de services – Vérificateur comptable exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;
14. Inscription au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités;
15. Renouvellement entente – Les Éditions des trois Clochers pour encart dans le journal Le Hublot;
16. Autorisation de circuler sur des chemins publics – Association Quad de l’Oie Blanche;
17. Autorisation de signature – Directives de changements – Numéro 3, 4;
18. Autorisation d’achat — Afficheur de vitesse et statistiques de trafic Kalitec;
19. Autorisation de vente — Tondeuse New-Holland;
20. Autorisation de paiement de la subvention – Corporation des Arts et de la Culture L’Islet;
21. Autorisation de paiement — Facture Can Explore — Inspection télévisée des conduites existantes d’égout sanitaire et pluvial du chemin des Pionniers Est et du boulevard Nilus-Leclerc;
22. Autorisation de paiement – Prolongement d’aqueduc et d’égout – Chemin des Pionniers Est – Décompte progressif #1;

23. Précision de la résolution 099-04-2017 – Demande d’appui – Aliénation et utilisation non agricole – Échange d’une partie des lots 5 556 816 et 3 373 445 – C.P.T.A.Q.;
24. Mandat Ruralys – Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA);
25. Embauche permanente – Technicienne en Loisirs – Secteur communautaire;
26. Augmentation – Nombre d’heures – Préposé à l’Écocentre;
27. Autorisation d’achat – Climatisation et chauffage pour le bureau de la piscine municipale;
28. Acceptation du protocole d’implantation – Xplornet;
29. Demande d’adoption – Projet de loi numéro 122;
30. Renouvellement et augmentation – Marge de crédit – Caisse Desjardins du Nord de L’Islet
31. Autorisation de paiement – Poste de chloration – Chemin des Pionniers Est – Décompte progressif #1
32. Adoption des comptes et des différents documents financiers
33. Période de questions;
34. Levée de l’assemblée.

158-06-2017

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 25 AVRIL, 1^{ER} ET 9 MAI 2017 :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter, tels que rédigés, les procès-verbaux des séances tenues le 25 avril, 1^{er} et 9 mai 2017.

159-06-2017

AUTORISATION D’UTILISATION DES SERVICES D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT – ROUSSEAU MÉTAL INC.

CONSIDÉRANT QUE l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement stipule que « Nul ne peut ériger ou modifier une construction, n’entreprendre l’exploitation d’une industrie quelconque, l’exercice d’une activité ou l’utilisation d’un procédé industriel ni n’augmenter la production d’un bien ou d’un service s’il est susceptible d’en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l’environnement ou une modification de la qualité de l’environnement, à moins d’obtenir préalablement du Ministre un certificat d’autorisation »;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande doit inclure une confirmation de la capacité de réception et de traitements des effluents dans le réseau ainsi que les charges et débits acceptés;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Rousseau Métal inc. sollicite l'autorisation de la municipalité pour les activités suivantes ::

- Prélever dans le réseau d'aqueduc un maximum de 60 m³ d'eau par jour.
- Rejet du même volume dans le réseau d'égout sanitaire. L'eau proviendra, pour environ 15 m^{in 3 s}/jour, des installations sanitaires (salle de bain, cantine) et pour 45 min 3 s/jour, du procédé de rinçage des pièces, après dégraissage. La teneur en hydrocarbure pétrolier de ces eaux de rinçage ne dépassera pas 1 mg/l.
- Opération 5 jours sur 7 sauf exception, soit environ 240 jours par an.
- Une fois par trimestre environ, procéder à la vidange des bacs de dégraissage et de traitement au Zirconium. Avant d'être rejeté aux égouts, le pH de ces bacs sera neutralisé pour le ramener dans la plage 5.5 à 8.5, entraînant une précipitation du Zirconium et permettant le traitement des huiles et des graisses par ultrafiltration afin que la teneur, mesure C10-C50, ne dépasse pas 10 mg/l.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que demandé, la réception dans le réseau d'égout municipal, des eaux provenant de l'usine de Rousseau Métal inc.

160-06-2017

ADOPTION – REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2017 ABROGEANT L'ARTICLE 18 :

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par sa résolution # 119-05-2017 le règlement # 206-2017 modifiant les règlements d'urbanisme concernant l'émission des permis et certificats, le zonage et la construction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet, par sa résolution # 7937-05-17 adoptée par le conseil des maires le 8 mai 2017, a émis un avis de non-conformité au schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité s'applique uniquement aux dispositions relatives à l'affichage contenues à l'article 18 du règlement # 206-2017 et qu'il est possible en vertu de la Loi sur les compétences municipales d'adopter un règlement de remplacement pour corriger le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement de remplacement # 206-2017 modifiant les règlements d'urbanisme concernant l'émission des permis et certificats, le zonage et la construction et abrogeant l'article 18, lequel fait partie intégrante.

161-06-2017 **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH AU 31 DÉCEMBRE 2016 :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tels que préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de L'Islet; lesquels affichent un surplus d'exercice de l'ordre de 9 802 \$.

162-06-2017 **ACCORD DE PRINCIPE – REGROUPEMENT DES OMH :**

CONSIDÉRANT le projet de loi 83 et la volonté du gouvernement à mettre sur pied des offices régionaux d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition et de concertation formé et mandaté pour l'élaboration des modalités de regroupement des dix OMH de la MRC de L'Islet a débuté les démarches de regroupement et sollicite de la municipalité un accord de principe sur les premières orientations consenties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer que la Municipalité de L'Islet donne son accord de principe sur les éléments suivants :

- Consolider en une seule entité la gestion des 201 logements situés sur le territoire de la MRC de L'Islet;
- Procéder à l'embauche de deux personnes à temps complet qui seront localisées dans les locaux de la MRC de L'Islet à Saint-Jean-Port-Joli;
- D'accepter le nom provisoire soit OMH de L'Islet-Nord et L'Islet-Sud;
- Que chaque municipalité continue à contribuer au déficit de l'immeuble situé sur son territoire;
- D'accepter que le conseil d'administration soit composé de 12 membres, soient 10 personnes nommées par les 10 municipalités et 2 locataires dont un représenterait les logements familles et l'autre les personnes retraitées dont 3 n'auront pas le droit de voter.
- D'appuyer le CTC dans sa démarche de demande au gouvernement de modifier la loi de manière à que la composition permette de hausser le nombre de membres à 13 administrateurs votants

163-06-2017

APPROBATION DES PROJETS VISÉS PAR LE PIIA :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a, conformément à la Loi, adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE six demandes de permis visés par les dispositions dudit règlement ont été formulées;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes ont été soumises à l'attention de la firme Ruralys, centre d'expertise et d'animation en patrimoine bâti afin d'obtenir leurs opinions;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'urbanisme ont analysé les demandes de permis qui ont trait aux dispositions dudit règlement et déposé au conseil municipal un tableau regroupant les demandes et les recommandations pour chacune d'elles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les recommandations du CCU et d'autoriser l'émission des permis suivants :

35 chemin des Pionniers Est : Réfection du pavé de la galerie avant

Bois : recommandé
Fibre de verre : refusé
Composite : accepté

191 chemin des Pionniers Est : Remplacement des fenêtres de même type à imposte et battants.

Bois : recommandé
PVC : accepté

**364 chemin des Pionniers Est : Remplacement de la toiture en bardeaux d'asphalte
Remplacement de 5 fenêtres des lucarnes de même type**

Bois : recommandé
PVC : accepté

500 chemin des Pionniers Est : Agrandissement de bâtiment

Refusé tel que proposé, car ne respecte pas les critères d'harmonie. Revoir le projet et considérer la pente de toit et respecter le style de la maison.

57 chemin des Pionniers Ouest : Réfection de la galerie avant en conservant l'escalier centrale et avoir des barrotins de même dimension que celle actuelle

Bois : recommandé
Aluminium : accepté
PVC : accepté

413 chemin des Pionniers Ouest :Agrandissement de la résidence

Accepté. Le projet respecte le style architectural, de même que le style des fenêtres et les matériaux

164-06-2017

DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT – PROJET DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DU CHEMIN DES PIONNIERS EST :

CONSIDÉRANT QU' en date du 4 mai 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire adoptait le règlement 205-2017 autorisant une dépense de 5 408 799 \$ pour le projet du prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout du chemin des Pionniers Est et décrétant pour ce faire un emprunt de 5 408 799 \$.

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 1093 du Code municipal, une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser, auprès de la Caisse Populaire du Nord de L'Islet, le financement temporaire d'une somme de 4 867 919,10 \$ représentant 90 % du montant d'emprunt autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- d'autoriser le maire, monsieur André Caron et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Colette Lord à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet tous les documents relatifs à cette décision.

165-06-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PLAN DIRECTEUR – INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DÉDIÉES AU SOCIAL, COMMUNAUTAIRE, CULTUREL ET ÉVÉNEMENTIEL :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet est propriétaire de trois salles communautaires, assure la gestion de la salle appartenant aux Chevaliers de Colomb, trois bibliothèques issues de la fusion des municipalités ainsi qu'un parc localisé à proximité du fleuve;

CONSIDÉRANT QUE tous ces emplacements exigent constamment des frais d'exploitation et d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'examiner diverses possibilités devant permettre de maximiser l'utilisation de ces emplacements, le conseil a mis sur pied un comité citoyen dont l'objectif sera de formuler des recommandations;

- CONSIDÉRANT la suggestion de ce comité d'octroyer un mandat à un consultant externe afin qu'il prépare un plan directeur visant à maximiser et optimiser les locaux publics destinés à la population;
- CONSIDÉRANT QU' afin de pouvoir effectuer cette importante étude, la municipalité peut, dans le cadre du programme « Fonds de Développement des territoires » de la MRC de L'Islet, présenter une demande de soutien financier;
- CONSIDÉRANT QUE ce programme d'aide peut défrayer jusqu'à 80 % des couts engagés par cette étude, maximum de 30 000 \$;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et unanimement résolu :
- d'autoriser, dans le cadre de du programme « Fonds de Développement des Territoires de la MRC de L'Islet, » la présentation d'une demande de subvention et ce, dans le but de permettre le financement de la rédaction d'un plan directeur concernant l'utilisation et la maximisation des locaux publics disponibles à la population;
 - de confirmer que la municipalité de L'Islet s'engage à absorber le solde du cout de la préparation de ce document non financé par ledit programme;
 - d'autoriser le maire, Monsieur André Caron ainsi que la directrice générale, Colette Lord, à signer pour et au nom de la municipalité de L'Islet, tous les documents requis afin de donner suite à la présente décision.

166-06-2017

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 115, CHEMIN DE LA PETITE GASPÉSIE

- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble sis au 115 chemin de la Petite Gaspésie formule, auprès de la Municipalité de L'Islet, une demande de dérogation, et ce, afin de lui permettre l'implantation d'un garage d'une superficie de 66,9 mètres carrés au lieu des 60 mètres carrés requis;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut faire l'acquisition d'un garage existant près de chez lui, lequel mesure 16 pieds x 45 pieds soit 66,9 mc, qu'il désire déménager sur sa propriété;
- CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du garage est dans la cour arrière à environ 50 mètres des résidences et que le terrain est plus bas, de sorte que le bâtiment secondaire n'obstruant pas la vue au fleuve et ne cause aucun préjudice au voisinage;
- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire déclare avoir deux remises sur le terrain et que pour se conformer au nombre de bâtiments secondaires

		<p>permis, il procédera à la démolition de la petite remise au fond du terrain;</p>
	CONSIDÉRANT	la recommandation positive déposée par les membres du comité consultatif d'urbanisme;
	EN CONSÉQUENCE	il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure et ainsi, permettre l'implantation d'un garage d'une superficie de 66,9 mc au lieu des 60 mc requis sur la propriété sise au 115, chemin de la Petite Gaspésie.
167-06-2017		<u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 37, BOULEVARD NILUS-LECLERC</u>
	CONSIDÉRANT QUE	les propriétaires du 37, boulevard Nilus-Leclerc formulent une demande de dérogation pour la construction d'un garage d'une hauteur de 5.48 mètres au lieu des 4,72 mètres permis, correspondant à la hauteur de la résidence;
	CONSIDÉRANT QUE	la pente de toit de la résidence est d'une hauteur de 4,72 mètres;
	CONSIDÉRANT QUE	le toit du garage est en bardeaux d'asphalte et que le propriétaire désire une pente suffisante pour réduire l'amoncellement de neige en plus de permettre du rangement dans l'entretoit;
	CONSIDÉRANT QUE	la situation cause préjudice au demandeur, ne permettant pas une hauteur plus près des normes standard pour un garage;
	CONSIDÉRANT QUE	l'emplacement du garage est dans la cour arrière à environ 100 pieds de la voie de circulation permettant par la perspective de profondeur d'atténuer l'effet de la hauteur;
	CONSIDÉRANT	la recommandation positive des membres du comité consultatif d'urbanisme;
	EN CONSÉQUENCE	il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des membres d'adopter une dérogation et ainsi permettre la construction d'un garage d'une hauteur de 5,48 mètres au lieu des 4,72 mètres requis par la hauteur de la résidence.
168-06-2017		<u>AJUSTEMENT SALARIAL – COORDINATRICES DU CAMP DE JOUR ET DE LA PISCINE :</u>
		Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajuster à 15, 05 \$ / heure le salaire de la coordonnatrice de la piscine et à 14 \$ / heure celui la coordonnatrice du camp de jour.
169-06-2017		<u>OFFRE DE SERVICES – VÉRIFICATEUR COMPTABLE - EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017 :</u>

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, pour la somme de 11 820 \$ les honoraires professionnels exigés par la firme comptable Lemieux Nolet pour la réalisation de l'audit des états financiers de la Municipalité de L'Islet, incluant ceux du Camping Rocher Panet, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

Il est de plus résolu de préciser que le mandat n'inclut pas la préparation du rapport sur le site du MAMOT, lequel travail sera effectué et comptabilisé par la préposée à la comptabilité.

170-06-2017

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des Municipalités représente les intérêts municipaux dans les enjeux politiques;

CONSIDÉRANT QUE le 76^e congrès sous le thème « Fiers de notre monde » se tiendra à Québec le 28, 29 et 30 septembre à Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès est une excellente occasion d'assister à des conférences et des ateliers portant, entre autres sur l'environnement, l'aménagement du territoire, la gouvernance de proximité, le développement économique et de participer à des activités de réseautage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à participer au congrès de la FQM.

171-06-2017

RENOUVELLEMENT ENTENTE – LES ÉDITIONS DES TROIS CLOCHERS POUR ENCART DANS LE JOURNAL LE HUBLLOT :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler et de majorer de 5 \$ le tarif mensuel actuel de 385 \$ exigé par Les Éditions des Trois Clochers pour la publication d'un encart municipal dans le journal Le Hublot.

172-06-2017

AUTORISATION DE CIRCULER SUR DES CHEMINS PUBLICS – ASSOCIATION QUAD DE L'OIE BLANCHE :

Suite à la lettre reçue de l'Association QUAD de l'Oie Blanche concernant une demande d'autorisation afin de pouvoir circuler sur une section de la route Harrower, soit du chemin des Appalaches Est jusqu'à la limite de Saint-Cyrille (chemin Lessard Est) et après discussions, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la circulation de VTT sur le chemin mentionné précédemment;
- de préciser que le conseil municipal se garde le droit de retirer en tout temps la présente autorisation;

- de spécifier que la présente autorisation n'est valide que pour le chemin spécifié dans la présente résolution.

173-06-2017

AUTORISATION DE SIGNATURE – DIRECTIVES DE CHANGEMENTS – NUMÉRO 3 ET 4 :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, dans le cadre de la réalisation des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section du chemin des Pionniers Est, la signature des avis de changements ci-après décrits :

Directive numéro 3 :

Branchements supplémentaires pour la Municipalité de L'Islet :

- Benoit Caron au 572, chemin des Pionniers Est (lot 3 633 448);
- Michel Normand et Lise Lafontaine au 510 chemin des Pionniers Est (lot 3 633 756);
- Pierre Genest en face du 562 chemin des Pionniers Est (lot 3 633 396);

Modification du diamètre du branchement de service d'eau :

- Gilles Viel au 487, chemin des Pionniers Est (lot 3 633 396);

Les frais supplémentaires se rattachant à cette directive seront acquittés par les propriétaires concernés.

Directive numéro 4 :

Ajustement de la station de pompage pour le 491, 493, 495 et 497, chemin des Pionniers Est.

Changement de diamètre pour branchement de service pour le 479 et 481 chemin du Moulin. Les frais rattachés à cette directive seront transférés à la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.

174-06-2017

AUTORISATION D'ACHAT – AFFICHEUR DE VITESSE ET STATISTIQUE DE TRAFIC KALITEC :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme maximale de 4 105 \$ plus taxes, l'achat d'un afficheur de vitesse radar avec message et statistique de trafic double sens.

175-06-2017

AUTORISATION DE VENTE – TONDEUSE NEW-HOLLAND :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a formulé des demandes de soumissions pour la vente d'une tondeuse New-Holland 2005 jugée excédentaire à ses besoins;

CONSIDÉRANT le résultat des offres déposées;

Nom de l'entreprise	Montant soumissionné
Construction Langis Normand inc.	2 675 \$
Normand Meubles (PH Normand et fils inc.)	4 000 \$

Jocelyn Ouellet	4 200 \$
-----------------	----------

CONSIDÉRANT QUE ces sommes sont jugées insatisfaisantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser les soumissions déposées et de publier la vente de l'équipement via le système électronique LesPAC ou Kijiji.

176-06-2017 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION – CORPORATION DES ARTS ET DE LA CULTURE L'ISLET :**

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 15 000 \$ à la Corporation des Arts et de la Culture en guise de soutien financier à leur organisme et à la tenue de leurs activités.

177-06-2017 **AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE CAN EXPLORE – INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES EXISTANTES D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL DU CHEMIN DES PIONNIERS EST ET DU BOULEVARD NILUS-LECLERC :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, au montant de 52 582.68 \$ plus taxes, le paiement de la facture présentée par la compagnie Can Explore pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire et pluvial sur une partie du boulevard Nilus-Leclerc et du chemin des Pionniers Est.

178-06-2017 **AUTORISATION DE PAIEMENT – PROLONGEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – CHEMIN DES PIONNIERS EST – DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser pour la somme de 29 063.17 \$ plus les taxes, le paiement du décompte progressif numéro 1, préparé et approuvé par la firme Tetra Tech.

179-06-2017 **PRÉCISION DE LA RÉOLUTION 099-04-2017 – DEMANDE D'APPUI – ALIÉNATION ET UTILISATION NON AGRICOLE – ÉCHANGE D'UNE PARTIE DES LOTS 5 556 816 ET 3 373 445 – C.P.T.A.Q. :**

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion tenue le 3 avril dernier, le conseil de la Municipalité de L'Islet officialisait, par l'adoption de la résolution 099-04-2017, son appui à la demande formulée par la compagnie Fruits et Légumes R.G. inc. à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter une précision à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de préciser à la C.P.T.A.Q. que la Municipalité de L'Islet appuie les deux volets de la requête soit l'autorisation ainsi que l'utilisation non agricole.

- 180-06-2017 **MANDAT RURALYS – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :**
- Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter, telle que présentée, la proposition déposée par la firme Ruralys, et ce, dans le but d’accompagner et soutenir, de façon ponctuelle, les membres du comité d’urbanisme dans l’implantation et l’application des dispositions du plan d’implantation et d’intégration architecturale PIIA.
- Il est de plus résolu d’accepter les tarifs suivants à lesquels s’ajoutent les différentes taxes applicables:
- rencontre-formation de base CCU et membres du conseil : 1 170 \$
 - conférence de sensibilisation avec les citoyens : 566 \$
 - fiches descriptives d’une propriété : 55 \$
 - analyse et recommandation suite à une demande de permis : 55 \$
 - dépliant de sensibilisation au patrimoine bâti : 1 375 \$
- 181-06-2017 **EMBAUCHE PERMANENTE – TECHNICIENNE EN LOISIRS – SECTEUR COMMUNAUTAIRE :**
- Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’embauche de madame Laurie Bélanger-Paré à titre de Technicienne en Loisirs, secteur communautaire, et ce, à raison de 32 heures/semaine.
- Il est de plus résolu de préciser que cette dernière agira également à titre de coordonnatrice de la piscine, et du soutien, à raison de 15 heures/semaine aux activités de loisirs.
- 182-06-2017 **AUGMENTATION – NOMBRE D’HEURES – PRÉPOSÉ À L’ÉCOCENTRE**
- Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l’unanimité des conseillers de majorer à 40 heures/semaine les heures de travail allouées au préposé à l’écocentre.
- 183-06-2017 **AUTORISATION D’ACHAT – CLIMATISATION ET CHAUFFAGE POUR LE BUREAU DE LA PISCINE MUNICIPALE**
- Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser l’achat d’un climatiseur pour le bureau de la piscine municipale.
- 184-06-2017 **ACCEPTATION DU PROTOCOLE D’IMPLANTATION – XPLORNET :**
- CONSIDÉRANT QUE, de par l’adoption de la résolution 126-05-2017, la Municipalité de L’Islet autorisait la signature de la convention relative à la location de biens immobiliers à intervenir avec la compagnie Xplornet Communications inc. et ce, dans le but d’autoriser l’installation d’une tour de télécommunication à proximité de l’usine de production d’eau potable;
- CONSIDÉRANT QU’ en conformité avec la politique CPC-2-0-03 édition d’Industrie Canada, un protocole d’implantation du système d’antenne a été élaboré conjointement par la Fédération Canadienne des

Municipalités (FCM) et l'Association Canadienne des Télécommunications sans fil (ACTS);

CONSIDÉRANT QUE, selon les dispositions de ce protocole, la position de la municipalité est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le protocole d'implantation préparé à l'égard de l'installation de la tour de télécommunication.

185-06-2017

DEMANDE D'ADOPTION – PROJET DE LOI NUMÉRO 122

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU' avec le projet de la loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122. Ainsi que de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

186-06-2017

RENOUVELLEMENT ET AUGMENTATION – MARGE DE CRÉDIT – CAISSE DESJARDINS DU NORD DE L'ISLET

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler et de majorer de 500 000 \$ à 750 000 \$ la marge de crédit consentie auprès de la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet, et ce, dans le but de financier les opérations courantes de la Municipalité.

187-06-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – POSTE DE CHLORATION – CHEMIN DES PIONNIERS EST – DÉCOMPTE PROGRESSIF #1

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 49 515.91 \$ plus taxes, le paiement du décompte progressif numéro 1 présenté par la compagnie Michel Gamache et Frères inc. pour l'aménagement d'un poste de chloration requis dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section du chemin des Pionniers Est; le tout tel que recommandé par la firme SNC-Lavalin inc.

188-06-2017

AUTORISATION DE SIGNATURE – DIRECTIVE DE CHANGEMENT #1 – POSTE DE CHLORATION

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section du chemin des Pionniers Est, la signature de la directive de changement numéro 1, et ce, dans le but d'y ajouter deux entrées de service afin de faciliter les opérations de chloration.

189-06-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE DÉBLAI – REMBLAI – RUE DES INDUSTRIES

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, au montant de 280 061.10 \$, le paiement du décompte progressif numéro 1, présenté par la compagnie Michel Gamache et Frères inc. et accepté par la firme SNC Lavalin à l'égard des travaux de déblais et remblai sur un terrain de la rue des Industries.

190-06-2017

TRAVAUX DE RÉFECTION – TERRAIN DE TENNIS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme maximale de 95 000 \$ taxes incluses, la réfection du terrain de tennis aménagé sur le territoire du secteur de L'Islet-sur-Mer.

Il est de plus résolu de préciser que cette somme sera puisée à même les postes budgétaires suivants :

- surplus accumulé réservé Skate Parc	40 000 \$
- surplus accumulé réservé Camping Rocher Panet	28 200 \$
- surplus accumulé réservé MADA	20 000 \$
- surplus accumulé réservé Loisirs Bonsecours	6 800 \$

191-06-2017

VENTE – TERRAIN – AVENUE DE LA PERDRIX :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, monsieur André Caron, maire et Colette Lord, directrice-générale à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet le contrat à

intervenir avec madame Anne Marois et monsieur Bernard Tanguay pour la vente du terrain connu et désigné comme étant le lot 4 790 793 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, lequel terrain est situé au 1, avenue de la Perdrix.

192-06-2017

OPPOSITION AU PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT QUE le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT QUE l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1, 1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par le projet de pipelines;

CONSIDÉRANT QUE le mandat donné aux ministres fédéraux des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT QUE le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilités sociales actuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers;

- de s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :
- Que TransCanada mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;
- de s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipelines;
- d'exiger la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

193-06-2017

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 26 mai 2017 pour la somme de 362 234.79 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

194-06-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 50, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière